

COMMUNE DE JUSSAC

**délibération :
D_2021_5_5**

Séance du lundi 27 septembre 2021

Nombre de conseillers en
exercice : 19

L' an deux mille vingt et un, le lundi 27 septembre à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente de Jussac, sous la présidence de Monsieur RODIER Jean-François, Le Maire.

Présents : 14

Date de convocation du : 23 Septembre 2021

Votants : 18

Présents : Monsieur ARNAL André, Madame BASTIEN Joëlle, Madame CLUSE Nathalie, Madame COLOMB Yvette, Madame FOUSSAT Françoise, Madame GANE Cécile, Monsieur LACROIX Michel, Madame LINARD Danielle, Madame MALHERBES Caroline, Madame PRADEL Céline, Monsieur RODIER Jean-François, Monsieur VIOLLE Willy, Madame DELHOSTAL Anne, Monsieur ROUX Hervé

**Objet : Nomination d'un
nouveau conseiller délégué**

Pouvoirs :

Monsieur ANDRE Jean-Luc a donné pouvoir à Monsieur RODIER Jean-François
Monsieur ROFFY Jacques a donné pouvoir à Madame GANE Cécile
Monsieur SCIORETO Cyrille a donné pouvoir à Monsieur LACROIX Michel
Monsieur PRIVAT Jean a donné pouvoir à Monsieur Jean-François RODIER

Absent(s) : Monsieur GRAFFOUILLERE Pierrick

Excusé(s) : Monsieur ANDRE Jean-Luc, Monsieur ROFFY Jacques, Monsieur SCIORETO Cyrille, Monsieur PRIVAT Jean

Secrétaire de Séance : Madame Caroline MALHERBES

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales permet au Maire de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions aux adjoints et aux conseillers municipaux.

Vu la démission du Conseil Municipal de Madame ROUX Céline, transmise à la Préfecture le 20-09-2021, conseillère déléguée en charge de la vie scolaire depuis juin 2020, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier la délégation à la vie scolaire et de créer un poste de conseiller(e) municipal(e) délégué(e) en charge de la vie scolaire et de la jeunesse.

Monsieur le Maire rappelle que l'élection d'un(e) conseiller(e) municipal(e) délégué(e) intervient par scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **DE CREER** un poste de conseiller(e) municipal(e) délégué(e) en charge de la vie scolaire et de la jeunesse ;
- **DE PROCEDER** au vote.

Après un appel à candidature, il est procédé au vote :

VOTE

Conseiller(e) municipal(e) délégué(e) en charge de la vie scolaire et de la jeunesse :

Candidat(s) : Madame Nathalie CLUSE

Nombre de bulletins : 18

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 18

Majorité absolue : 10

A obtenu 18 voix : Madame Nathalie CLUSE

Madame Nathalie CLUSE ayant obtenu la majorité absolue, est élue conseillère municipale déléguée en charge de la vie scolaire et de la jeunesse.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Jean-François RODIER